

SAINT - GERVASY

Réunion du Conseil Municipal du 27 juin 2017

Présents : VINCENT Joël, ROSEN Sylvie, LUNA Claude, PAREDES Serge, FERCAK Bernadette, BUSSI Nathalie, CILLER Frédéric, EUZIERE Thierry, MARTINEZ Marie, MERCIER Pascale, PLOYE Martine . WILLIAMS David.

Absents Représentés : SADARGUES Yohann, BARRE Bruno, CLARION Denise, CHANIAL Pascale, PARERE Marie-Ange , SALANCON Elian.

Absent : BOUE Mathieu

Le Conseil municipal arrête le projet de PLU

PLU : Le Conseil Municipal, après plusieurs années d'études, boucle le projet de Plan Local d'Urbanisme. M. GAGLIANO du cabinet A.S.E. rappelle les différentes parties du document : il présente de façon dynamique un « état des lieux » de la commune au niveau urbanisme évoquant de façon précise les contraintes auxquelles elle est soumise mais aussi les points positifs à conforter. Il décrit les principaux enjeux concernant son avenir. Il évoque enfin les réponses apportées par la commission PLU et souvent validées par les personnes publiques associées, pour que la commune aborde son développement pour les quinze prochaines années de façon cohérente, planifiée et sereine. Ces réponses se traduisent dans le zonage et le règlement proposés.

Le document arrêté sera soumis aux organismes concernés puis fera l'objet d'une enquête publique conjointe avec le zonage de l'assainissement déterminé par Nîmes Métropole, de façon à ce que chacun puisse faire ses observations auprès du Commissaire enquêteur. Après prise en compte de ces remarques, le PLU sera définitivement approuvé.

Zonage assainissement : Le conseil approuve le zonage d'assainissement de la commune élaboré par Nîmes Métropole prévoyant les zones d'assainissement collectif d'assainissement collectif à venir et d'assainissement individuel.

Local commercial : le Maire fait part de l'avancement du projet « superette » : l'appel d'offre va être publié pour choisir les entreprises qui auront en charge chacun des différents lots. Les travaux pourront alors commencer.

Cantine : le Conseil arrête le nouveau tarif du ticket de cantine : il passe de 3,80€ à 3,90€ de façon à intégrer l'augmentation contractuelle et le coût du paiement par carte bancaire qui sera désormais possible.

Décision modificative : une décision modificative du Budget annexe « locaux commerciaux » est acceptée pour permettre la gestion des cautions à rendre en cas de changement de locataire.

Accessibilité : L'accessibilité de la Mairie aux personnes handicapées a fait l'objet d'un projet dont l'esquisse est dévoilée. Il règle le problème d'accès et met en valeur l'entrée de la Mairie en créant un petit parvis.

Fête : Le programme de la fête du village est arrêté. Il reprend les animations traditionnelles avec cette année une nouveauté : « graines de razeteurs » proposée par Nîmes métropole. La subvention de 200 € à l'association « la boule éclair » est votée pour l'organisation de trois concours de boules, les 14, 15 et 16 juillet.

Aménagement d'entrée de village : Le principe de création d'un groupe de travail est accepté pour étudier un projet d'aménagement de l'entrée de village et au-delà, avec l'aide d'un bureau d'étude à désigner.